



CHAMPIONNAT DE GIRONDE DES JEUNES

REGLEMENT PARTICULIER 2023

Édition du 11 Mars 2023

*Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

BENJAMINS / MINIMES : 3 épreuves

Dimanche 12 Mars 2023 Golf des Graves et Sauternais Lac de Seguin 33210 St Pardon de Conques Tél : 05 56 62 25 43	Lundi 17 Avril 2023 Grand St Emilionnais Golf Club 172 lieu-dit Goffre 33350 Gardegan et Tourtirac Tél : 05 57 40 88 64
Dimanche 14 Mai 2023 Golf de Margaux 5 Route de l'île Vincent 33460 MARGAUX Tél : 05 57 88 87 40	

U12 : 3 épreuves

Dimanche 19 Mars 2023 Golf de Bordeaux Lac Avenue de Pernon 33300 Bordeaux Tél : 05 56 50 92 72	Dimanche 2 Avril 2023 Golf de Villenave d'Ornon 43 Avenue Mirieu de Labarre 33140 Villenave d'Ornon Tél : 05 56 74 44 24
Dimanche 7 Mai 2023 Golf de Lacanau Ardilouse Domaine de l'Ardilouse 33680 Lacanau Océan Tél : 05 56 03 92 98	

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1) Les joueurs (garçons et filles) doivent :

- Être licenciés FFG de l'année en cours dans un club du département de la Gironde,
- Avoir enregistré dans leur club un certificat médical de non contre indication à la pratique du golf valable pour l'année en cours, ou validé le questionnaire de renouvellement (au moins 5 jours pleins ouvrables avant l'épreuve).
- Répondre aux catégories d'âge ci-dessous et limites d'index correspondants (au 01/03).
- **Les joueurs (garçons et filles) doivent être à jour du Droit de Jeu Fédéral 2023. En effet, la première épreuve pour les Benjamins / Minimes et la dernière épreuve pour les U12 comptent pour le Mérite Jeune.**

1-2) Quotas par catégorie d'âge (catégories 2022)

CATÉGORIE	Années de naissance	Garçons		Filles		Nombre Total
		Nombre	Index*	Nombre	Index*	
MINIMES	2007-2008	18	17,5	9	33,5	27
BENJAMINS	2009-2010	54	31	15	40,5	69
U12	2011 et après	45	43	16	53	61

* Index = index arrondi maximum prévisible pour entrer dans les quotas.

NOTA : Si le nombre des inscrits excède les quotas prévus, l'index limite sera revu à la baisse, pour ne pas dépasser le nombre total. A index arrondi égal, la priorité sera donnée aux plus jeunes (1^{ère} année de la catégorie). Si une catégorie n'est pas complète, il sera possible d'augmenter d'autant le nombre d'inscrits dans une autre catégorie.

II – CONTROLE ANTI-DOPAGE

- Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vade-mecum).
- Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

III - ENGAGEMENTS

2-1) Inscriptions :

Les inscriptions sont **gratuites**.

Elles se font pour **chacun des 3 tours indépendamment** par l'intermédiaire des clubs qui doivent les faire parvenir au Comité de Gironde **par courriel (cdg33@outlook.fr)** avant **le dimanche minuit précédent chaque épreuve** avec les **noms, prénoms, numéros de licence, catégories et index des joueurs**.

Attention : La première épreuve du Championnat Départemental ayant lieu au Golf des Graves et Sauternais pour les Benjamins/Minimes et au Golf de Lacanau pour les U12 comptera pour le Mérite Jeunes.

2-2) Forfaits :

- Tout forfait doit être notifié par courriel au Comité au plus tard 3 jours avant l'épreuve (jeudi pour dimanche), sauf cas de force majeure.
- Tout forfait non notifié, tout abandon non justifié entraînent l'exclusion du joueur pour le championnat.

IV – FORME DE JEU

3-1) Distances de jeu préconisées.

Catégorie	Garçons	Filles
Minimes	5.900 m	5.000 m
Benjamins	5.500 m	4.600 m
U12	4.900 m	4.200 m

Ces distances ne sont pas impératives, mais on doit essayer de s'en rapprocher le plus possible. Pour les ajuster, on doit tenir compte du parcours concerné et des conditions météorologiques, en particulier des conditions de « roule ».

Cependant, pour pouvoir gérer les index, les départs doivent correspondre à des repères étalonnés.

3-2) Forme de jeu :

Stroke Play / 18 trous pour les Benjamins - Minimes

Score Maximum / 18 trous pour les U12

Classement par points en brut par sexes et catégories séparées.

3-3) Attribution de points

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue après cette épreuve selon la table ci-dessous. Le classement sera fait sans départager les ex æquo : si des joueurs sont ex æquo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs.

Place	Garçons	Filles
	Points	Points
1 ^{er}	100	100
2 ^{ème}	80	80
3 ^{ème}	60	60
4 ^{ème}	50	50
5 ^{ème}	40	40
6 ^{ème}	30	30
7 ^{ème}	20	20
8-10 ^{ème}	20	10
11-15 ^{ème}	10	0

3-4) Classement

Le classement final du Championnat Départemental prendra en compte **le cumul des résultats des deux meilleurs disputés.**

(Si une épreuve est annulée pour cause d'intempéries, le classement prendra en compte les points obtenus lors des autres épreuves ayant eu lieu.)

Le classement sera fait sans départager les joueurs à égalité, sauf pour la 1^{ère} place de chaque catégorie où le départage se fera avec les places de la 2^{ème} épreuve et si l'égalité persiste en prenant le score des 18, 9, 6 etc. derniers trous de la 2^{ème}.

V - DEROULEMENT DES EPREUVES

4-1) Calendrier

Voir en tête du règlement.

4-2) Déroulement

Les règlements généraux des épreuves de jeunes s'appliquent, à savoir :

- Épreuves « non-fumeur ».
- Les joueurs doivent avoir une tenue correcte : pas de jean et un polo avec col ainsi qu'un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum 2023).
- Les cadets ne sont pas autorisés même pour les joueurs entre eux.
- L'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.
- Seuls les professionnels sont autorisés à suivre à distance les parties et aucun conseil n'est autorisé.
- Toute infraction aux règles ci-dessus entraîne, après un avertissement, la disqualification du joueur.
- L'utilisation des appareils de mesure de distance n'est pas autorisée lors des tours de compétition. Son utilisation est autorisée lors de la partie de reconnaissance.

4-3) Gestion des épreuves

Elle est assurée par le Comité de Gironde.

Les résultats sont publiés sur le site du Comité de Gironde (www.cdgolf33.com).

4-4) Départs

Les départs se font par catégories d'âges décroissantes et dans chaque catégorie par ordre croissant d'index.

VI - REMISE DES PRIX

La remise des prix a lieu pour chaque catégorie à l'issue du dernier tour la concernant.

- Les premiers de chaque catégorie sont récompensés et déclarés « Champion(ne) Départemental(e) ».
- Un goûter sera offert par le Comité de Gironde à cette occasion en suivant les recommandations sanitaires en vigueur.

VII- COMITE DE L'EPREUVE

La composition du Comité de l'épreuve sera affichée à chaque tour au tableau officiel.

Elle comportera au minimum :

- Un représentant du Comité de Gironde,
- L'arbitre désigné pour l'épreuve,
- Un représentant de l'A.S. du golf recevant.

Le Comité de l'épreuve pourra adopter toutes modifications au présent règlement en fonction du champ des joueurs et / ou de conditions climatiques.

VIII – CONDITIONS SANITAIRES

Le Comité Départemental de Golf de la Gironde s'engage à respecter les conditions sanitaires (gel hydroalcoolique) et gestes barrières préconisés par la FFGOLF et le gouvernement selon les dernières directives.